

Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 19 mai 2020**

**portant nomination des membres de la commission de sélection des candidats  
à la classe préparatoire intégrée de l'École des hautes études en santé publique  
au titre de l'année 2020**

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu l'arrêté du 30 juin 2009 organisant l'ouverture d'une classe préparatoire intégrée aux concours externes de recrutement des personnels de direction des établissements mentionnés aux 1° et 7° de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux, d'attachés d'administration hospitalière et d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et notamment l'article 5,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission de sélection prévue à l'article 5 de l'arrêté du 30 juin 2009 susvisé est composée comme suit :

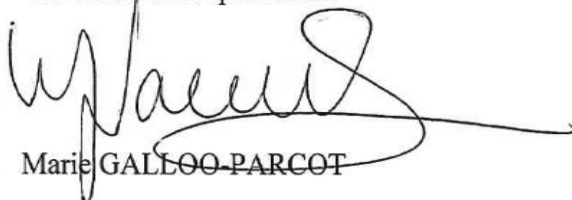
- Monsieur Thomas BRETON, administrateur civil hors classe (en détachement), chef du département contentieux et précontentieux par intérim à la Direction des ressources humaines, président ;
- Monsieur Philippe CHIESA, administrateur civil hors classe, adjoint de la sous-directrice de la stratégie et des ressources à la Direction générale de l'offre de soins ;
- Madame Leïla BENZINA-HASSANI, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes handicapées au bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées à la Direction générale de la cohésion sociale ;
- Monsieur Olivier MANGON, responsable du pôle préparation aux concours au département des sciences humaines et sociales de l'École des hautes études en santé publique ;
- Madame Jacqueline GOMES, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social hors classe, directrice adjointe déléguée aux établissements pour personnes en situation de handicap au Centre hospitalier de Compiègne-Noyon.

**Article 2**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 mai 2020,

La cheffe de Département



Marie GALLOO-PARCOT